

Compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2010

1 APPROBATION DE LA PRECEDENTE REUNION

2 EXTENSION DE LA LAGUNE :

Monsieur le Maire présente un résumé du rapport d'étude de la société ICA environnement qui démontre un bon fonctionnement de la lagune existante. Pour réaliser le projet de la commune, le bureau d'étude propose la réalisation d'un 3^{ème} bassin de 2970m² correspondant à 11m²/habitant. Le montant des travaux est estimé à 111 228€ TTC. Une réunion est prévue prochainement avec les délégués.

3 RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU :

Le conseil municipal prend connaissance du rapport et valide la qualité de l'eau 2009.

4 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ERDF ET LA COMMUNE :

Monsieur le maire informe la mise en place d'un contrat sur 2ans d'une convention avec ERDF et la commune, pour faciliter l'information, la programmation de travaux et propose un interlocuteur. Le conseil valide cette convention.

5 APPROBATION DU PROJET DE CREATION DU PERIMETRE DE PREEMPTION :

Un projet du conseil général pour la création d'un périmètre de préemption d'espaces naturels est proposé sur certaines parcelles de la commune.

Après délibération, le conseil municipal n'approuve pas le projet.

6 ORGANISATION DU CONCOURS DE BOULES INTERCOMMUNAL (PONCINS-CLEPPE-STE FOY ST SULPICE ET MIZERIEUX)

Le conseil municipal met en place l'organisation pour le concours de pétanque intercommunal prévu le 25 septembre

7 DIVERS

Le Conseil Municipal :

- EST INFORME que le SCOTT Loire Centre est créé et validé par le préfet
- EST INFORME par Monsieur BEAU que les travaux de voirie « chemin de la Loire » en bicouche sont terminés mais que ceux-ci ne sont pas effectués comme le souhaitait la commune. Le conseil municipal propose un rendez vous avec le bureau d'étude.
- EST INFORME que les modalités d'attribution d'aide pour la voirie par le Conseil Général vont subir d'importantes modifications. Il propose de présenter un devis pour la voirie 2011 « chemin des vernes et les alentours de la salle communale ».
- PREND CONNAISSANCE du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 30 juin 2010.
- PREND CONNAISSANCE du compte rendu de la réunion du Comité Syndical des eaux de la Bombarde. Une augmentation de 1% de l'eau de la bombarde est prévue : 1,48HT à partir d'octobre 2010 ; location compteur 85,33€.
- EST INFORME que la commune a déposé le Permis de Construire de la Nouvelle Mairie.